

# Annexe 1

## CRITERES D'EVALUATION – PROCEDURE DE DROIT COMMUN

# Modalités générales d'analyse des dossiers

- ➤ MCF à MCF Hors Classe (HC): analyse depuis le début de la carrière, responsabilités pendant au moins 2 ans ; avoir au moins une ou plusieurs responsabilités dans le temps au niveau local et/ou national.
- ➤ MCF HC à l'échelon exceptionnel de la HC : analyse depuis le début de la carrière tout en prenant particulièrement en compte la durée écoulée et les activités nouvelles depuis la précédente promotion ; responsabilités pendant au moins 2 ans ; avoir au moins une ou plusieurs responsabilités dans le temps au niveau local et/ou national.
- ➤ PR 2<sup>ème</sup> classe (PR2) à PR 1<sup>ère</sup> classe (PR1): analyse depuis PR uniquement; responsabilités pendant au moins 2 ans; avoir au moins une ou plusieurs responsabilités dans le temps au niveau local et/ou national.
- ▶ PR1 à PR Classe Exceptionnelle 1<sup>er</sup> échelon (PR EX1): analyse depuis le début de la carrière tout en prenant particulièrement en compte la durée écoulée et les activités nouvelles depuis la précédente promotion; responsabilités pendant au moins 2 ans; combinaison de plusieurs responsabilités dans le temps au niveau local et/ou national.
- ▶ PR EX1 à PR 2<sup>ème</sup> échelon (PR EX2): analyse depuis le début de la carrière tout en prenant particulièrement en compte la durée écoulée et les activités nouvelles depuis la précédente promotion; responsabilités pendant au moins 2 ans; combinaison de plusieurs responsabilités dans le temps et constance de l'investissement au niveau local et/ou national et rayonnement pour l'établissement.

# Critères pour avis Très favorable pour passage MCF → MCF HC et MCF HC → MCF échelon exceptionnel

Analyse depuis le début de la carrière.

Responsabilités pendant au moins 2 ans.

Avoir au moins une ou plusieurs responsabilités dans le temps au niveau local et/ou national. De MCF HC à MCF EX: l'analyse porte également sur l'ensemble de la carrière tout en prenant particulièrement en compte la durée écoulée et les activités nouvelles depuis la précédente promotion.

### Pour le volet Responsabilités Pédagogiques

- Responsabilité d'équipe pédagogique au niveau composante (ex : chef de département...)
- Responsabilité de diplôme, mention, parcours
- Responsabilité pédagogique transversale (ex : ROSP, référent.e.s PAS-LAS...)
- Direction adjointe pédagogie ou formation en alternance au niveau composante
- Porteur de projet relatif à la formation au sens large au moins au niveau composante
- Porteur de projets de Pédagogie Innovante (PI) au niveau d'une formation
- Responsabilité de collaborations internationales

21







Avis réservé si aucune responsabilité pédagogique ou si récurrence de sous-service ou service avec heures complémentaires au-delà de 192 HeqTD (déclaratif).

<u>Pour le volet Responsabilités Administratives et Collectives</u> (autres que celle qui relèvent de celles déjà énoncées au niveau pédagogique ou recherche)

- Présidence, Vice-Présidence Université
- Chargé.e de mission Université
- Direction de composante
- Direction d'unité de recherche
- Direction d'Ecole Doctorale
- Direction de département disciplinaire
- Chef.fe de département IUT
- Pilotage de grands projets du PIA (Direction ou direction de programme Idex, direction du 3IA...)
- Membre (élu.e ou nommé.e) dans des conseils d'établissement ou de composante (CA, CAC, COPIL, COSP...)
- Membre d'une instance nationale (CNU, CoCNRS, Jury d'Agrégation...)

Avis réservé pour celles et ceux qui n'auraient pris aucune responsabilité pédagogique ou administrative et collective.

#### Pour le volet Recherche

- Qualité de la production scientifique sur la période de référence
- Rayonnement en national ou international
- Coordination de projets ou de programmes, à l'échelle nationale ou internationale
- Responsabilité d'équipe, de plateforme, de base de données
- Encadrement (chercheurs / enseignants-chercheurs, post-docs, doctorants)
- Valorisation de la recherche en lien avec le secteur économique
- Investissement dans des actions de diffusion de la culture scientifique

# Critères pour avis Très favorable pour passage PR2 → PR1

Analyse depuis le passage PR uniquement.

Responsabilités pendant au moins 2 ans.

Avoir au moins une ou plusieurs responsabilités dans le temps au niveau local et/ou national.

### Pour le volet Responsabilités Pédagogiques

- Direction adjointe pédagogie ou formation en alternance au niveau composante
- Porteur de projet d'établissement relatif à la formation
- Porteur de projet de Pédagogie Innovante (PI) au niveau d'une formation ou d'une composante
- Responsable de collaborations internationales

Avis réservé si aucune responsabilité pédagogique ou si récurrence de sous-service ou service avec heures complémentaires au-delà de 192 HeqTD (déclaratif).

#### Pour le volet Responsabilités Administratives et Collectives

- Présidence, Vice-Présidence Université
- Chargé.e de mission Université
- Pilotage de grands projets du PIA (Direction ou direction de programme Idex, direction du 3IA...)
- Direction de composante







- Direction d'unité de recherche
- Direction d'Ecole Doctorale
- Membre (élu.e ou nommé.e) dans des conseils d'établissement ou de composante (CA, CAC, CR, CFVU, COPIL, COSP...)
- Membre d'une instance nationale (CNU, CoCNRS, Jury d'Agrégation...)

Avis réservé pour celles et ceux qui n'auraient pris aucune responsabilité pédagogique ou administrative.

#### Pour le volet Recherche

- Qualité de la production scientifique sur la période de référence
- Rayonnement en national ou international
- Coordination de projets ou de programmes d'envergure, à l'échelle nationale et internationale
- Responsabilité d'équipe, de plateforme, de base de données
- Encadrement (chercheurs / enseignants-chercheurs, post-docs, doctorants)
- Valorisation de la recherche en lien avec le secteur économique
- Coordination d'actions de diffusion de la culture scientifique

# Critères pour avis Très favorable pour passage PR1 → PR EX1 et PR EX1 → PR EX2

L'analyse porte sur l'ensemble de la carrière tout en prenant particulièrement en compte la durée écoulée et les activités nouvelles depuis la précédente promotion.

Responsabilités pendant au moins 2 ans.

De  $PR1 \rightarrow PR$  EX1 : <u>Combinaison de plusieurs responsabilités</u> dans le temps au niveau local et/ou national. De PR EX2 : <u>Combinaison de plusieurs responsabilités</u> dans le temps et <u>constance de</u> l'investissement au niveau local et/ou national et rayonnement pour l'établissement.

## Pour le volet Responsabilités Pédagogiques

Investissement dans la durée sur le pilotage de formations ou de grands projets de formation

Avis réservé si aucune responsabilité pédagogique ou si récurrence de sous-service ou service avec heures complémentaires au-delà de 192 HeqTD (déclaratif).

#### Pour le volet Responsabilités Administratives et Collectives

- Présidence, Vice-Présidence Université
- Pilotage de grands projets du PIA (directeur ou directeur de programme Idex, directeur du 3IA...)
- Investissement dans la durée du pilotage de structures d'établissement (composantes, laboratoires de recherche de taille conséquente)
- Pilotage d'une instance nationale (CNU, CoCNRS, Jury d'Agrégation...)

Avis réservé pour celles et ceux qui n'auraient pris aucune des responsabilités pédagogiques ou administratives et collectives citées en références pour chacune des catégories.

#### Pour le volet Recherche

 Combinaison de plusieurs responsabilités parmi celles listées pour le passage PR2 → PR1, en prenant en compte l'intégralité de la carrière et la contribution au rayonnement international pour l'établissement